



**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**Commune de FOUQUEREUIL**

Séance du Lundi 09 Janvier 2023 à 19h00

**Nombre de membres en exercice : 19      Membres présents : 10**  
**Absents excusés : 3    Absents excusés représentés : 5    Absents : 1    Votes exprimés : 15**

Par suite d'une convocation en date du 02 Janvier 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le lundi 09 Janvier 2023 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mme BILLET Dany, Mr GUISSSE Roger, Mme MALINGUE Caroline, Mme CRASQUIN Christine

Absents excusés ayant donné procuration : Mr PEREIRA Fabrice à Mr BILLET Guy, Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme DRAB Sabine à Mme VERPRAET Séverine, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian

Absents excusés : Mme KOBZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier et Jean-Paul LIAGRE

Absents : Violette CODRON

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr Guy BILLET a ainsi été élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance précédente du 24 novembre 2022

Rappel de l'ordre du Jour : Autorisation de dépenses investissement 2023 / Aménagement des espaces communaux / DETR 2023

\*\*\*\*\*

**Délibération 2023-001 : Autorisation dépenses investissement 2023**

**Vote :    Pour : 15    Contre : 0**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité aux communes pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier d'une année « N » et le vote du Budget Primitif de cette année « N », donc au plus tard au 15 avril, de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il demande donc aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023 et cela dans la limite du quart des crédits de dépenses ouverts au Budget 2022.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal **DECIDE** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, et ce dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2022 (pour rappel 350 001€) soit dans la limite de 76 250.25€ et cela en l'attente du vote du Budget Primitif 2023

**Délibération 2023-002 : Aménagement des espaces communaux**

**Vote :      Pour : 15      Contre : 0**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022 031 prise lors de la séance du 15 novembre 2022 validant le principe du projet des aménagements d'espaces communaux, et l'autorisant à engager les démarches administratives.

Le coût prévisionnel s'élève au total à 654 053.40€ HT, et se décompose en deux projets distincts, à savoir l'aménagement de la zone proche du foyer communal avec installation d'un terrain multisport pour un montant de 257 404.80€ HT, et l'aménagement d'espaces de jeux, et d'espaces verts dans la nouvelle zone résidentielle pour 396 648.60€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- d'approuver le projet tel que présenté
- de réaliser les diverses démarches d'Appel d'Offres
- de solliciter la participation de la région et du département au titre, entre autres, de l'ANS, du FARDA, du FIET .... ainsi que de la communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane dans le cadre des fonds de concours.

**Délibération 2023-003 : DETR 2023**

**Vote :      Pour : 15      Contre : 0**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022 031 prise lors de la séance du 15 novembre 2022 validant le principe du projet des aménagements d'espaces communaux, et l'autorisant à engager les démarches administratives. Il porte à la connaissance du conseil municipal le plan de financement résultant de l'étude de faisabilité.

Le coût prévisionnel s'élève au total à 654 053.40€ HT, et se décompose en deux projets distincts, à savoir l'aménagement de la zone proche du foyer communal avec installation d'un terrain multisport pour un montant de 257 404.80€ HT, et l'aménagement d'espaces de jeux, et d'espaces verts dans la nouvelle zone résidentielle pour 396 648.60€ HT.

Il informe le conseil municipal que le projet est éligible à l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR, pour sa partie « zone foyer communal et installation d'un terrain multisport », en se basant sur le plan de financement prévisionnel suivant :

- DETR : 64 351.20 € HT (25%)
- ANS : 40 000 € HT (15.54%)
- Fonds propres : 153 053.60 € HT (59.46%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'approuver le plan de financement proposé et confirme le souhait de lancer la réalisation du projet global ainsi que de solliciter l'état par le biais de la DETR.

**INFORMATIONS MUNICIPALES :**

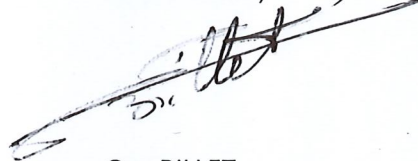
- Mme VERPRAET Séverine, adjoint aux finances, présente les chiffres de l'année 2022, sous réserve de modification lors de la journée complémentaire. L'excédent de clôture de l'exercice s'élève à ce jour à 597 997.21€
- Mr le Maire présente le tour des 100 communes, course cycliste mise en place par la CABBALR, qui se déroulera le 4 mars 2023 ... la course passera sur la commune : venant de Gosnay et empruntant la rue Gard vers Chocques / Labeuvrière
- Information est donnée aux élus sur les formations (planning-résumé ...) les élus intéressés peuvent se rapprocher du secrétariat pour inscription
- Mr le Maire donne lecture des divers remerciements reçus à l'occasion de funérailles/suite à la distribution des colis ainsi que les vœux de l'équipe enseignante
- Mr le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le bilan du coût de l'opération de remaniement des parkings et cheminements piétonniers sur le site de l'accès à l'école (32 010€ TTC), suite à l'acquisition et la démolition du hangar et mise en sécurité des abords (42 133€ TTC). Les travaux de remaniement ont fait l'objet de subvention du département FARDA (5 775€)
- Vœux de la municipalité ce dimanche 15/01 à 11h : organisation de la cérémonie avec cette année remise de médailles à certains charitables ainsi qu'aux bénévoles ayant confectionné des masques + accueil des nouveaux arrivants

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Mr BILLET Guy signale un problème de voirie rue de fouquières avec une grille d'égout plus basse que la route et donc dangereuse pour les véhicules .. Mr GUISSSE Roger confirme et signale le même souci au niveau du passage à niveau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h10

Le Secrétaire,



Guy BILLET



Le Maire,



Gérard OGIEZ